



Renforcer la résilience ensemble

Formulaire de
candidature
2024-2025

Prix fédéral, provincial et territorial pour service exemplaire en sécurité civile

Instructions au candidat ou à la candidate

Votre candidature a été proposée pour un prix Fédéral/Provincial/Territorial (F/P/T) pour service exemplaire en sécurité civile en reconnaissance de votre contribution à la gestion des urgences au Canada. La collecte et l'utilisation de renseignements personnels décrites et expliquées dans ce document est nécessaire afin de compléter le processus en appui à votre candidature. Avant de procéder, il est nécessaire d'obtenir votre consentement quant à la collecte et à l'utilisation de vos renseignements personnels. Nous vous demandons de bien vouloir lire ce formulaire attentivement. En apposant votre signature au bas de ce formulaire, vous confirmez que vous acceptez la collecte de vos renseignements personnels et que vous comprenez comment ces renseignements seront utilisés en appui à votre candidature.

Si le candidat ou la candidate est une personne d'âge mineur (qui n'a pas atteint l'âge de la majorité dans sa province ou son territoire de résidence), le parent ou le tuteur du candidat ou de la candidate doit signer ce formulaire et indiquer qu'il consent au nom du candidat ou de la candidate d'âge mineur.

Pour une candidature à titre posthume, l'exécuteur testamentaire du candidat ou de la candidate doit signer ce formulaire et indiquer qu'il consent au nom de la succession.

Langue de choix

Français

☐

English

☐

Appel souhaité (titre, M., Mme, etc.)

Nom (prénom, initiale du second prénom, nom de famille)

Veillez indiquer de quelle façon vous souhaitez que nous communiquions avec vous au sujet de votre mise en candidature :

Adresse résidentielle

No d'appartement, no de rue et ville

C.P., RR

Municipalité

Province/territoire

Code postal

No de téléphone de jour

Autre no de téléphone

Courrier personnel

Autre courriel

Veillez indiquer le nom de l'auteur de la proposition de la candidature :



1. Renseignements généraux

Les efforts visant à promouvoir la sécurité et la résilience des collectivités relèvent habituellement du travail de nombreuses personnes au fil du temps. À l'occasion, il arrive que des personnes et des groupes à titre individuel soient reconnus par leurs pairs et par la société canadienne pour leur conduite exemplaire, leurs actes et leur leadership à titre de professionnels dans le domaine de la sécurité civile.

Les candidats au *Prix pour service exemplaire en sécurité civile* se sont distingués par leurs actions et leurs apports à la promotion de la gestion des urgences au Canada, *qui a pour objectif de sauver des vies, de préserver l'environnement et de protéger les biens et l'économie.*

Pour être retenues, les candidatures doivent refléter un engagement envers l'excellence dans le cadre des programmes de gestion des urgences qui sont reconnus par les pairs, ou divers apports hautement importants que les chefs de file de la gestion des urgences au Canada jugent dignes d'une reconnaissance nationale. Les critères sont plus amplement définis à la section 2, Admissibilité, qui apparaît sous la définition suivante de la « gestion des urgences » au Canada :

Gestion des urgences

Selon le *Cadre de sécurité civile pour le Canada*, la « gestion des urgences » consiste en une approche de tous les risques qui englobe l'ensemble des activités et des mesures de gestion des risques qui sont liées à la prévention et atténuation, la préparation, l'intervention et le rétablissement. »

Prévention et atténuation – éliminer ou atténuer les risques de catastrophes pour protéger la vie, les biens et l'environnement, et pour réduire les perturbations économiques ou s'y adapter. La prévention et l'atténuation comprennent les mesures d'atténuation structurelles (par exemple la construction de canaux évacuateurs et de digues), et des mesures d'atténuation non structurelles (par exemple les codes du bâtiment, l'aménagement du territoire et les incitatifs en matière d'assurance). La prévention et l'atténuation peuvent être abordées de façon indépendante ou d'une manière qui intègre l'une à l'autre.

Préparation – être prêt à réagir à une catastrophe et à en gérer les conséquences par des mesures mises en place avant l'événement comme, par exemple, des plans d'intervention d'urgence, des ententes d'assistance mutuelle, l'inventaire des ressources et des équipements, des activités de sensibilisation du public, des programmes de formation et des exercices.

Intervention – agir pendant ou immédiatement avant ou après une catastrophe pour en gérer les conséquences en mettant en œuvre, par exemple, des communications publiques, des activités de recherche et de sauvetage, et des mesures d'assistance médicale et d'évacuation en situation d'urgence afin de minimiser la souffrance et les pertes associées aux catastrophes.

Rétablissement – restaurer ou rétablir les conditions de vie du milieu à un niveau acceptable après une catastrophe, par diverses mesures dont le retour des évacués, l'aide psychosociale, la reconstruction, l'évaluation des impacts économiques et l'aide financière. Il y a un rapport très étroit entre le rétablissement à long terme s'inscrivant dans une perspective de développement durable et la prévention et l'atténuation de catastrophes futures. Les programmes de rétablissement offrent une précieuse occasion d'élaborer et de mettre en œuvre des mesures visant à renforcer la résilience, y compris une meilleure reconstruction. Les mesures de rétablissement devraient être mises en œuvre de façon à favoriser la réduction des risques.

2. Admissibilité

Toute personne qui travaille ou qui fait du bénévolat dans le domaine de la gestion des urgences au Canada est admissible.

Les candidats au *Prix pour service exemplaire en sécurité civile* peuvent être des professionnels de la gestion des urgences œuvrant dans l'un ou l'autre des ordres de gouvernement (fédéral, provincial ou territorial, municipal [à un niveau inférieur ou supérieur, dans un comté ou une ville, etc.]), dans une collectivité autochtone, au sein d'une organisation non gouvernementale, dans le milieu universitaire ou dans une association, qui se sont distingués par un service exemplaire dans le domaine de la gestion des urgences.

Afin de compléter la trousse de candidature, la personne soumettant la nomination devra fournir 2 témoignages qui appuient les réalisations professionnelles dignes de mention, y compris des activités professionnelles et de bénévolat, et qui mettent en avant leur importance.

Les parties fournissant des témoignages devraient fournir des exemples clairs de votre contribution en utilisant certains ou l'ensemble des attributs suivants :

- le leadership
- la communication
- l'intégrité
- la pensée critique et la vision
- la collaboration et le partenariat
- l'avancement de la gestion des urgences en tant que profession
- la recherche appliquée et les technologies ayant une profonde influence
- innovation
- excellence organisationnelle (prestation de service, service à la clientèle)

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur l'admissibilité, veuillez consulter le site Web du *Prix pour service exemplaire en sécurité civile* : <https://www.securitepublique.gc.ca/psesc>

3. Processus d'examen

Les autorités fédérale, provinciales et territoriales (F/P/T) et les groupes d'examen de recherche et sauvetage (selon le cas) examineront et choisiront les candidatures aux Cadres supérieurs F/P/T responsables de la gestion des urgences (CSRGU).

Les CSRGU examinera et sera appelé à supporter la liste des candidatures du Prix pour service exemplaire en sécurité civile qui aura été soumise par chaque administration.

Tous les documents soumis à l'appui d'une candidature au Prix pour service exemplaire en sécurité civile seront traités conformément aux exigences de la loi sur la protection des renseignements personnels applicable.

4. Liste de vérification de la mise en candidature

- Formulaire du proposant
- Formulaire de candidature. **Veuillez noter pour les candidatures de groupe: un formulaire de candidature doit être rempli et signé par chaque membre du groupe.**
- Des témoignages écrits d'au moins deux autres personnes pouvant attester de la valeur et de l'impact des accomplissements du ou des candidats (p. ex. 250 mots chacun). **Chaque témoignage doit être daté et signé.**
- Des documents de référence supplémentaires pour appuyer la candidature, selon le besoin (comme des coupures de presse, etc.). **Le matériel supplémentaire ne devrait pas excéder 5 pages.**

Tous les documents doivent être envoyés à l'attention de :

5. Avis de consentement

Si vous êtes retenu pour recevoir le Prix pour service exemplaire en gestion des urgences, Sécurité publique utilisera vos renseignements personnels sur la page Web de ce Prix ou pour promouvoir le prix par l'entremise des médias sociaux. De plus, les autres ministères, les F/P/T et les organisations non gouvernementales qui participent directement à la nomination peuvent aussi choisir de publier vos renseignements personnels relatifs aux Prix. Ces renseignements sont recueillis et utilisés en vertu de la Loi sur le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile et de la Loi sur la gestion des urgences dans le but de sensibiliser le public à la gestion des urgences.

Vous avez le droit à la protection, à l'accès et à la rectification de vos renseignements personnels, tel que décrit dans le fichier de renseignements personnels [Prix pour service exemplaire en gestion des urgences \(SP PPU 08\)](#). Les instructions pour obtenir ces renseignements se trouvent sur le [site Web Accès à l'information et protection des renseignements personnels \(AIPRP\) de Sécurité publique Canada](#).

Pour toutes vos questions, commentaires, préoccupations ou plaintes concernant le traitement de vos renseignements personnels par SP, vous pouvez communiquer avec notre coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels en envoyant un courriel à atip-aiprp@ps-sp.gc.ca.

Si vous n'êtes pas satisfait de la réponse de SP à vos préoccupations en matière de protection des renseignements personnels, vous avez le droit de déposer une plainte auprès du [Commissariat à la protection de la vie privée du Canada](#) concernant le traitement de vos renseignements personnels par l'institution.

6.

A. Consentement à participer au processus d'administration et de mise en candidature

Afin de conclure le processus de mise en candidature et de transmettre votre candidature pour examen, votre consentement est requis pour la collecte indirecte de vos renseignements personnels auprès d'un proposant ou d'une personne choisie par l'instance qui présente votre candidature (ci-après appelée « proposant »). Votre proposant présentera un témoignage qui comprendra des renseignements portant sur vous, y compris, mais sans s'y limiter, votre parcours, l'information sur vos réalisations, vos accomplissements professionnels, l'exemplarité de votre conduite ou toute autre information nécessaire pour satisfaire aux critères de mérite indiqués dans la partie 2 du présent formulaire.

Votre participation à ce processus de mise en candidature est volontaire.

Si vous ne souhaitez pas donner votre consentement ou être considéré pour le Prix pour service exemplaire en gestion des urgences, veuillez en informer immédiatement votre proposant afin de retirer votre candidature.

Je, _____ (*nom du candidat*), confirme avoir lu et compris les renseignements contenus dans ce document et donne mon consentement à la collecte indirecte et à l'utilisation de mes renseignements personnels à l'appui de ma candidature et de l'examen ultérieur pour le Prix pour service exemplaire en gestion des urgences.

Je conviens d'accepter cette mise en candidature.

Signature

Date de la signature

B. Consentement à utiliser votre nom, vos réalisations et votre photo si vous êtes retenu

Il est nécessaire d'obtenir votre consentement pour que votre nom et les motifs de votre nomination soient publiés sur la page Web du Prix pour services exemplaires en gestion des urgences et pour promouvoir les prix par l'intermédiaire des médias sociaux si vous obtenez le prix en question. En outre, si vous êtes retenu, vous devez donner votre consentement pour que votre photo soit prise lors de la cérémonie de remise du prix pour services exemplaires en gestion des urgences et qu'elle soit publiée sur la page Web du prix en question ainsi que sur les médias sociaux. Votre consentement est également requis pour que vos photos puissent être partagées sur les réseaux sociaux et sites Web des organisations associées et dans une Boîte de dépôt pour les destinataires (sur ce site, tous les destinataires auraient accès à toutes les photographies en haute résolution).

Consentir à ce que vos renseignements soient partagés une fois que vous avez remporté le prix est volontaire et n'aura pas d'incidence sur vos chances de remporter le Prix pour services exemplaires en gestion des situations d'urgence.

Si vous refusez que vos renseignements soient divulgués après avoir gagné, veuillez nous en aviser immédiatement afin que vos renseignements et votre photo ne soient pas publiés sur la page Web ou dans les médias sociaux.

Je, _____ (*nom du candidat*), reconnais et comprends que les noms et les photographies des lauréats du Prix pour services exemplaires en de gestion des urgences seront rendus publics et, si je suis choisi comme récipiendaire du prix, j'accepte que mon nom et ma photographie soient rendus publics.

Signature

Date de la signature